Parlement européen
2024-2029

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

2026/2070(INI)

02.07.2026

PROJET D'AVIS

de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission de l'emploi et des affaires sociales

sur le renforcement des compétences dans l'Union – possibilités d'enseignement et de formation professionnels en période de transition (2026/2070(INI))

Rapporteure pour avis: Lina Gálvez

AMENDEMENTS

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres présente à la commission de l'emploi et des affaires sociales, compétente au fond, ce qui suit:

Amendement 1

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne l'importance de l'EFP pour la prospérité économique et la compétitivité de l'Union; souligne qu'il importe de promouvoir et de valoriser l'EFP afin d'améliorer son attractivité en tant que filière de qualité vers l'emploi; invite la Commission à veiller à ce que la future stratégie en matière d'EFP porte sur la qualité et la pertinence des programmes d'EFP, ainsi que sur une meilleure promotion de ces derniers auprès des apprenants, des employeurs et du grand public;	1. souligne l'importance de l'EFP pour la prospérité économique et la compétitivité de l'Union; souligne qu'il importe de promouvoir et de valoriser l'EFP afin d'améliorer son attractivité en tant que filière de qualité vers l'emploi; invite la Commission à veiller à ce que la future stratégie en matière d'EFP porte sur la qualité et la pertinence des programmes d'EFP, ainsi que sur une meilleure promotion de ces derniers auprès des apprenants, des employeurs et du grand public; ***note, en outre, que le prochain cadre doit explicitement reconnaître l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes comme des objectifs fondamentaux de l'EFP, aux côtés de l'employabilité, de la compétitivité et de l'apprentissage tout au long de la vie; souligne que cela exigerait de tous les États membres qu'ils intègrent la dimension de genre dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes d'EFP; note que les programmes d'EFP devraient devenir un instrument essentiel pour lutter contre les stéréotypes de genre en proposant une orientation professionnelle, tout en encourageant de plus en plus les filles à envisager des professions techniques et les garçons à accéder à des professions liées aux soins, afin de réduire la ségrégation professionnelle dans le même temps;***

Or. en

Amendement 2

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que l'EFP devrait être considéré comme un outil capable à la fois de soutenir le développement personnel des étudiants et des travailleurs et de remédier aux pénuries sur le marché du travail, contribuant ainsi à la compétitivité de l'Union et soutenant l'innovation dans des secteurs stratégiques;	2. souligne que l'EFP devrait être considéré comme un outil capable à la fois de soutenir le développement personnel des étudiants et des travailleurs et de remédier aux pénuries sur le marché du travail, contribuant ainsi à la compétitivité de l'Union et soutenant l'innovation dans des secteurs stratégiques; ***rappelle, en particulier, que l'EFP, en offrant des itinéraires pratiques vers l'emploi, constitue un instrument essentiel non seulement pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail, mais aussi pour les adultes cherchant à se perfectionner ou à se reconvertir tout au long de leur carrière, en particulier pour les femmes qui continuent d'être confrontées à des taux de participation au marché du travail plus faibles, à des salaires plus bas et à davantage d'interruptions d'emploi en raison de la garde d'enfants ou d'autres responsabilités familiales, à une discrimination dans la progression de carrière ou encore à une rémunération inéquitable;***

Or. en

Amendement 3

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne la nécessité de veiller à ce que les étudiants et les diplômés de l'EFP aient le sentiment que leurs qualifications et leurs professions sont valorisées de la même manière que l'enseignement universitaire, afin de garantir la cohésion et	3. souligne la nécessité de veiller à ce que les étudiants et les diplômés de l'EFP aient le sentiment que leurs qualifications et leurs professions sont valorisées de la même manière que l'enseignement universitaire, afin de garantir la cohésion et

l'inclusion sociales;	l'inclusion sociales***, en particulier pour les femmes en situation de vulnérabilité et celles confrontées à des discriminations intersectionnelles, telles que les migrantes, les réfugiées, les mères célibataires, les femmes victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle ou de leur expression de genre, les populations rurales, les femmes handicapées et les femmes au chômage de longue durée, afin de promouvoir l'égalité des chances et de permettre leur pleine participation à la vie économique, sociale et politique***;

Or. en

Amendement 4

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission, afin de garantir et de vérifier le respect des exigences en matière d'égalité de genre, à promouvoir le recours à des mesures clés, notamment: une évaluation obligatoire de l'impact selon le genre pour les nouvelles politiques d'EFP, une budgétisation sensible au genre afin de garantir un financement adéquat des initiatives en matière d'égalité, ainsi que la collecte et la publication de données ventilées par sexe sur l'inscription, l'achèvement, l'apprentissage, les résultats en matière d'emploi, les salaires et la progression de carrière;

Or. en

Amendement 5

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite les États membres et les institutions de l'Union à associer les étudiants et les diplômés de l'EFP à tous les niveaux de l'élaboration des politiques afin de garantir une participation égale, et à proposer des stages d'EFP;	5. invite les États membres et les institutions de l'Union à associer les étudiants et les diplômés de l'EFP à tous les niveaux de l'élaboration des politiques afin de garantir une participation égale, et à proposer des stages d'EFP***, en veillant à ce que les filles aient les mêmes possibilités de s'inscrire à des programmes professionnels dans tous les secteurs, y compris dans ceux traditionnellement dominés par les hommes; constate que certains secteurs continuent de recruter beaucoup moins de femmes apprenties, ce qui limite les possibilités d'expérience pratique et de progression de carrière; souligne la nécessité de se pencher sur les résultats des recherches qui montrent systématiquement que la sous-représentation des femmes dans certains secteurs peut réduire la confiance des filles dans l'accès à ces professions***;

Or. en

Amendement 6

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite la Commission à aider les États membres à investir suffisamment dans l'EFP au moyen de recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen et de l'affectation de fonds de l'Union; rappelle l'investissement réussi, dans le cadre du Fonds pour une transition juste, dans les économies locales grâce à une combinaison de financements en faveur des compétences et des petites et moyennes entreprises, et recommande que cet exemple soit suivi dans le cadre des plans de partenariat nationaux et régionaux des États membres, afin de promouvoir	8. invite la Commission à aider les États membres à investir suffisamment dans l'EFP au moyen de recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen et de l'affectation de fonds de l'Union; rappelle l'investissement réussi, dans le cadre du Fonds pour une transition juste, dans les économies locales grâce à une combinaison de financements en faveur des compétences et des petites et moyennes entreprises, et recommande que cet exemple soit suivi dans le cadre des plans de partenariat nationaux et régionaux des États membres, afin de promouvoir

l'EFP;	l'EFP; ***souligne qu'il importe d'accroître la participation des femmes aux professions qualifiées, ce qui élargira la main-d'œuvre et contribuera à relever les défis démographiques liés au vieillissement de la population européenne;***

Or. en

Amendement 7

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. soutient les partenariats aux niveaux national et de l'Union entre les employeurs et les prestataires d'EFP afin d'améliorer la pertinence et la qualité des programmes d'EFP; appelle de ses vœux l'établissement de liens entre les prestataires d'EFP et les pôles industriels et technologiques régionaux	9. soutient les partenariats aux niveaux national et de l'Union entre les employeurs et les prestataires d'EFP afin d'améliorer la pertinence et la qualité des programmes d'EFP; appelle de ses vœux l'établissement de liens entre les prestataires d'EFP et les pôles industriels et technologiques régionaux***, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien à l'entrepreneuriat féminin, afin de permettre aux femmes de créer des entreprises, en particulier dans les services numériques, les industries créatives et les secteurs durables;***

Or. en

Amendement 8

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande une inclusion plus large de l'EFP dans les politiques et programmes existants de l'Union; encourage une meilleure intégration des organismes de l'EFP dans l'élaboration des politiques	10. demande une inclusion plus large de l'EFP dans les politiques et programmes existants de l'Union; encourage une meilleure intégration des organismes de l'EFP dans l'élaboration des politiques

d’innovation afin d’améliorer la diffusion et l’adoption de solutions innovantes dans tous les secteurs; insiste sur la nécessité de soutenir les investissements dans les compétences au sein des secteurs stratégiques, dans le cadre des volets d’action du Fonds européen pour la compétitivité proposé;	d’innovation afin d’améliorer la diffusion et l’adoption de solutions innovantes dans tous les secteurs; insiste sur la nécessité de soutenir les investissements dans les compétences au sein des secteurs stratégiques, dans le cadre des volets d’action du Fonds européen pour la compétitivité proposé; ***insiste sur le recours aux programmes d’EFP pour réduire les pénuries de compétences auxquelles l’Europe est confrontée, en particulier dans des secteurs tels que les soins de santé, les technologies de l’information et de la communication, l’ingénierie, les technologies vertes et la construction, en encourageant davantage de femmes à accéder à ces domaines par l’intermédiaire de l’EFP, ce qui élargira le réservoir de talents disponible; souligne la nécessité d’adopter une approche transformatrice en matière de genre qui élimine activement les obstacles structurels auxquels sont confrontées les femmes et les filles tout au long de l’enseignement professionnel, de l’apprentissage et de l’emploi;***
	Or. en

Amendement 9

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que l’IA et l’automatisation ont entraîné un besoin accru de reconversion professionnelle; souligne, dans ce contexte, l’importance croissante d’une formation accessible à tous les travailleurs pour leur carrière actuelle ou leur réorientation;	11. souligne que l’IA et l’automatisation ont entraîné un besoin accru de reconversion professionnelle; souligne, dans ce contexte, l’importance croissante d’une formation accessible à tous les travailleurs pour leur carrière actuelle ou leur réorientation; ***souligne que les politiques modernes en matière d’EFP devraient encourager activement les filles à suivre des parcours professionnels dans les filières des sciences, des technologies, de l’ingénierie et des mathématiques***

(STIM), étant donné que l'augmentation de la participation des femmes dans ces secteurs contribuera à réduire les pénuries de main-d'œuvre tout en promouvant l'égalité de genre et en stimulant la compétitivité européenne;

Or. en

Amendement 10

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne la nécessité de renforcer le leadership des femmes dans la gouvernance de l'EFP afin que les points de vue des femmes puissent être représentés dans les organes décisionnels responsables de la politique de l'enseignement professionnel; souligne que, pour y parvenir, la Commission et les États membres devraient encourager une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils consultatifs de l'EFP, un recrutement accru de femmes instructrices dans les domaines techniques et la consultation des organisations de femmes, des syndicats, des employeurs et de la société civile lors de l'élaboration des stratégies d'EFP;

Or. en

ANNEXE: DÉCLARATION DES CONTRIBUTIONS

La rapporteure déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir inclus dans son rapport aucune contribution de représentants d'intérêts relevant du champ d'application de l'accord interinstitutionnel sur un registre de transparence obligatoire[1], ou de représentants des autorités publiques de pays tiers, y compris leurs missions diplomatiques et ambassades, devant être énumérés dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.

[1] Accord interinstitutionnel du mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_interinstit/2021/611/oj).